Commune de SAINT-MELOIR DES ONDES

DEPARTEMENT d'ILLE-ET-VILAINE

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 15 JUIN 2015, à 19 heures

Présents : Monsieur **BERNARD René**, Maire – Madame **CASU Odile, DUFAIX Marylène, CHAMIOT-PONCET Soizick,** Adjointes - Mrs **BOULEUC Yves,** Adjoint – Mmes **BREVAULT Chantal**, **LE SCORNET Sylvie, LEPAIGNEUL Virginie, MALOIZEL Madeleine, MAZEAU Laurence, MENARD Patricia**, **PERRIGAULT Chantal**, **THOMAS Huguette**, **VILLENEUVE Catherine,** conseillères municipales**, Mrs COURDENT Stéphane, GIZARD Rémy, JENOUVRIER Stéphane, de LA PORTBARRE Dominique, LESAGE Samuel, LESNÉ Loïc, VUILLAUME Michel,** Conseillers Municipaux.
Absents excusés : Monsieur **LABBE René,** adjoint, *(pouvoir à M. BERNARD René).* Monsieur **DUVAL Yvonnick**, adjoint, *(pouvoir à Mme CASU Odile)*. Monsieur **SIGURET Jérôme**, conseiller municipal *(pouvoir à Mme THOMAS Huguette).* Madame **ENEL-REHEL Rozenn**, conseillère municipale *(pouvoir à M. de LA PORTBARRE Dominique).* Monsieur **LEMONNIER Philippe,** conseiller municipal *(pouvoir à M. LESNE Loïc).* M. **PLIHON Sébastien**, conseiller municipal, *(pouvoir à Mme MAZEAU Laurence)*
Secrétaire de séance : Monsieur **GIZARD Rémy,** Conseiller Municipal.

Procès-verbal de la séance du 1er Juin 2015 : Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF

Préambule et présentation de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.)

Préambule :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 novembre 2014, la commune a confié la maîtrise d'œuvre de l'extension du complexe sportif au cabinet d'architecte Jacky Grimault (Guingamp).

Depuis cette date, l'architecte a travaillé en lien étroit avec les membres du groupe thématique créé pour suivre le dossier. Une première restitution du projet a été faite en séance de conseil municipal le 2 mars dernier, à l'issue de laquelle les plans de l'extension ont été présentés aux associations.

Le travail s'est ensuite poursuivi avec le cabinet d'architecture. Le projet a évolué à la demande du Conseil Municipal ; il s'est étoffé de superficies supplémentaires et aussi d'adjonctions de prestations *(ravalement des bâtiments existants, conception de tribunes, installation d'une plate-forme élévatrice PMR), afin de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le local situé à l'étage actuellement par la SIAJE.*

Dans sa séance du 30 mars 2015, le conseil municipal a souhaité que le Cabinet d'architecture Grimault produise l'ensemble des éléments d'appréciation de l'opération, et notamment un chiffrage précis du projet et de ses options avant se déterminer sur l'approbation de celui-ci.

Monsieur le Maire accueille en séance, Monsieur Grimault, architecte, et son collaborateur, pour la présentation de l'avant-projet définitif.

Présentation :

Monsieur Grimault détaille l'opération soumise à l'approbation de l'assemblée et ses lots de travaux, à savoir :

- *L'extension en elle-même, estimée à 1 300 000 € HT*
- *La réhabilitation des façades (qui inclut en lot optionnel l'installation d'un élévateur PMR - 36 000 €HT), chiffrée à 150 000 € HT,*
- *La réalisation d'une tribune avec gradins, vestiaires et buvette intégrés, estimée à 96 000 € HT*

Il apporte des précisions techniques sur :

- *Les accès et cheminements au sein du complexe,*
- *Les types de sols retenus pour chacune des salles,*
- *Les compatibilités entre les activités exercées et les précautions à prendre pour mutualiser les espaces,*
- *Les modes de chauffage, de ventilation, d'éclairage,*
- *L'actuelle classification de l'établissement et l'incidence d'un changement de catégorie,*
- *Les coûts de fonctionnement du futur équipement (difficilement appréhendables et qui varieront en fonction de la fréquentation),*
- *La pérennité dans le temps des matériaux et coloris choisis pour le ravalement,*
- *L'intégration d'une plate-forme élévatrice PMR,*
- *Le périmètre du projet et le traitement des pourtours (pas de parkings supplémentaires prévus)*
- *La tribune et ses équipements (gradins, buvette et toilettes accessibles de l'espace multisports)*

Débat :

- Monsieur le Maire remercie Monsieur Grimault et son collaborateur pour la présentation effectuée et soumet le projet aux discussions de l'assemblée.

  Il rappelle que cette extension du complexe sportif fait partie des grands projets prévus au mandat sur lesquels s'est engagée l'équipe, au même titre que l'aménagement des entrées de l'agglomération et la construction d'une bibliothèque.
  Il indique qu'il s'agit d'un programme ambitieux et complet destiné à répondre aux attentes et besoins des habitants actuels et aussi des générations futures. Il cite également les financements obtenus pour chacun des projets et les calendriers prévisionnels qu'il convient de tenir pour honorer les accords de subvention.

- Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, fait observer que le projet d'extension du complexe sportif s'est substantiellement étoffé, tant en termes de surfaces, qu'en volume financier. Il appelle l'attention de l'assemblée sur la masse budgétaire que représente l'ensemble des investissements prévus au mandat (6 millions d'euros), et donc sur l'impérative nécessité d'être vigilant sur le respect des enveloppes initiales, voire de prévoir un étalement des réalisations dans le temps, sous peine de fragiliser la situation financière de la collectivité.

- Considérant qu'il est important que chacun puisse émettre son point de vue sur le sujet, Monsieur le Maire propose de faire un tour de table et passe la parole successivement à chacun des membres présents.
  Chaque conseiller municipal exprime son avis, tant sur l'évolution du programme du complexe sportif, que sur l'ensemble des inscriptions d'investissement prévues au mandat.

- Avant de passer au vote, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour la qualité du débat au cours duquel chacun a pu librement s'exprimer. Il tient à préciser, tel qu'il en ressort des échanges, qu'il veillera à ce que la réalisation du complexe sportif de la Vallée Verte ne remette pas en cause les autres grands engagements du mandat, à savoir : la bibliothèque et les entrées d'agglomération, mais qu'effectivement, il faudra rester vigilant sur les volumes financiers de ces programmes.

  Monsieur le Maire demande à l'assemblée de passer au vote sur le projet.

2015.068 <u>Approbation de l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) – Dépôt du permis de construire et lancement de la consultation des entreprises</u>

Entendu la présentation du projet par le cabinet d'architecture Grimault,
Entendu les débats de l'assemblée et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Se déclare favorable à la réalisation de l'extension du complexe sportif telle que présentée,**
  (vote : 24 Pour – 0 Contre – 3 abstentions)

- **Se déclare favorable à la mise en œuvre d'un ravalement destiné à donner une identité à l'ensemble de la structure,**
  (vote : 20 Pour – 0 Contre – 7 abstentions)

- **Se déclare favorable à l'intégration des tribunes au projet, mais exclusivement sous la forme d'une option à insérer à la consultation**,
  (vote : 27 Pour – O Contre – O abstention)

- **Se déclare favorable à l'intégration d'une plate-forme élévatrice PMR au projet,**
  (vote : 22 Pour – 5 Contre)

- **Autorise le Maire à déposer le permis de construire et à engager la consultation des entreprises dans les conditions mentionnées aux présents votes.**

AFFAIRES SCOLAIRES et PERISCOLAIRES

2015.069 – Allocation parascolaire et fournitures scolaires

Madame Marylène Dufaix, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que lors de sa séance du 2 mars 2015, le conseil municipal s'est déterminé sur le montant de l'allocation parascolaire et le montant des fournitures scolaires alloués aux écoles pour l'année 2015.
Elle fait part de la demande de révision émise par l'école publique qui souhaite favoriser le montant alloué pour les fournitures scolaires moyennant une diminution de l'allocation parascolaire, à savoir :

Allocation parascolaire montant attribué 24.00 €/élèves *(délibération du 2 mars 2015)*
nouvelle proposition : 21.15 €/ élève

Fournitures scolaires montant attribué 47.50 €/élèves *(délibération du 2 mars 2015)*
nouvelle proposition : 50.35 €/élève

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
- **SE DÉCLARE FAVORABLE** aux propositions émises par la commission,
- **FIXE** le montant des allocations parascolaires à 21.15 €/élève,
- **FIXE** le montant des fournitures scolaires à 50.35 €/élève.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les virements comptables et budgétaires afférents à ces nouvelles dispositions.

2015.070 – Adoption des tarifs des services périscolaires – rentrée 2015/2016

Madame Marylène Dufaix, adjointe aux affaires scolaires, indique que la commission des affaires scolaires s'est réunie le 11 juin 2015 afin de fixer les tarifs des services périscolaires pour la rentrée 2015-2016.

Elle rappelle les tarifs appliqués, à savoir

Restaurant Scolaire :

Catégorie	***Tarifs***
Ticket maternelle	*3,30 €*
Ticket maternelle (3ème enfant)	*2,85 €*
Ticket primaire	*3,40 €*
Ticket primaire (3ème enfant)	*3,10 €*
Repas instituteurs et professeurs des écoles	*5,45 €*

Tarif du repas servi au SIAJE (délibéré en 2009- non revalorisé depuis)	*3,30 €*

Garderie :

TRANCHES HORAIRES	***Tarifs***
Matin de 7h15 à 9h00	*1,21 €*
Matin de 7h15 à 9h00 (3ème enfant)	*0,91 €*
Soir de 16h30 à 18h00	*1,47 €*
Soir de 16h30 à 18h00 (3ème enfant)	*1,11 €*
Soir de 18h00 à 19h00	*1,01 €*
Soir de 18h00 à 19h00 (3ème enfant)	*0,60 €*

Permanence de garde du mercredi (12h00-12h30)	*1,01 €*

Autre tarif :

1 - Lorsqu'un enfant non-inscrit aux activités périscolaires n'est pas pris en charge par sa famille à l'issue des cours et doit être intégré dans le groupe d'activités de son âge. 2 - Lorsque la famille ne respecte pas les horaires de fermeture du service de garderie : au-delà de 19h00 pour la garderie du soir et au-delà de 12h30 pour la permanence de garde du mercredi	*Une somme de **15 euros** sera réclamée aux familles* *(Disposition créée par délibération du 6 octobre 2014)*

- Elle indique que la commission propose de maintenir les tarifs présentés ci-dessus aux niveaux actuels, à l'exception du tarif du repas du SIAJE, non revalorisé depuis 2009, pour lequel une revalorisation est proposée à 3.40 €/repas *(3.06 €/repas pour le 3ème enfant).*

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Après un vote dont les résultats sont les suivants :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE de maintenir les tarifs ci-dessus présentés aux niveaux actuels pour la rentrée scolaire 2015/2016, à l'exception du prix du repas du SIAJE qui est revalorisé comme suit : 3.40 €/repas (et à 3.06 €/repas pour le 3ème enfant), et ce, à compter du 1er septembre 2015

Divers : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les installations et matériels communaux sont régulièrement endommagés par des faits de vandalisme. Il explique, photos des dégâts à l'appui, que les services de gendarmerie ont été saisis du dossier mais qu'aucun auteur n'a pour l'heure été interpellé.

Séance close à 23 h

Le secrétaire de séance, Le Maire
Rémy GIZARD **René BERNARD**